

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20240708-080

| | | | |
|---------------------|--|------------------|---|
| | Service | Pôle Aménagement | |
| | Matière | 1.1.1 | Commande publique - marchés publics - travaux |
| Objet | Installation d'ombrières photovoltaïques – marché complémentaire | | |
| Numéro | Marché N° 2024I05 | | |
| Attributaire | SAS BRL | | |

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision D20230713-076 du 13 juillet 2023, attribuant les marchés relatifs à l'installation d'ombrières photovoltaïques, lots 1 et 2 ;

- Considérant la nécessité de procéder aux travaux complémentaires ;

Décide,

Article 1 : De conclure le marché complémentaire avec :

SAS BRL
ZI de la Petite Borde
19200 USSEL

Pour un montant HT de 13 232,00 €.

Article 2 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 8 juillet 2024.



Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE